

PAR COURRIEL

Le 19 octobre 2015

Objet : Demande d'accès # 2015-10-08 Lettre réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 2 octobre 2015, concernant le rapport émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en février 2015, portant sur l'évaluation du projet de construction de la nouvelle chute à neige sur l'autoroute Bonaventure.

Les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

- <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/2015/ENV20151002.htm>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M^{me} Nathalie Picard, analyste à votre dossier, par courriel à l'adresse nathalie.picard@mddelcc.gouv.qc.ca en indiquant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bureau d'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Julie Bissonnette

p. j. (1)